

CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

Compte-rendu de la réunion du

Mercredi 29 mars 2017 à 14h30

Salle des Conseils, Rectorat de Clermont-Ferrand

La liste des personnes absentes ou excusées à cette réunion est jointe en annexe.

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu du Conseil national de la Vie Lycéenne des 6 février et 7 février 2017 par Lou Ann ROUX (élue CNVL)
- Répartition des fonds de Vie Lycéenne
- Bilan : « Ambassadeurs lycéens contre le harcèlement »
- Concours « non au harcèlement »
- **Travaux des commissions :**
- Projet de voyage à Stasbourg
- Logo du CAVL
- Travail sur les MDL
- **Projets en cours :**
- Formation par l'association « Jet d'encre »
- Erasmus plus sport
- Formation Cémea (réseaux sociaux)

Madame TOKARSKI, déléguée académique à la vie lycéenne, ouvre la séance à 14h30. Elle excuse l'absence de Madame le Recteur, qui n'a pas pu être présente ce jour en raison d'un emploi du temps très chargé. Elle présente trois élèves étrangers qui ont été invités à participer aux travaux du CAVL. Ils sont scolarisés au lycée Banville à Moulins et sont venus en France par le biais de l'association « AFS vivre sans frontière ».

Il s'agit de Mathias OTTE (Danemark), de Sarah RÉGLI (Californie) et de Sophia DUARTE (Colombie).

Monsieur MORACCHINI, IPR-EVS prend la parole pour remercier les élèves des actions humaines qu'ils construisent pour faire vivre les valeurs de la République. Il souligne l'importance des projets concourant au souci de l'autre et au développement des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. L'engagement des jeunes témoigne de leur envie de « faire ensemble » des projets dans les lycées avec tous les partenaires. L'action des élus du CAVL dans la lutte contre le harcèlement scolaire est soulignée. Une société apprenante soucieuse les uns des autres apporte le bonheur d'agir les uns pour les autres. Les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement sont des médiateurs importants et la participation au concours « Non au harcèlement », par sa médiatisation sensibilise un public plus large chaque année. Il souligne que l'ordre du jour de la réunion témoigne bien de la fraternité que les actions du CAVL concourent à créer.

Madame TOKARSKI présente ensuite l'ordre du jour.

Elle précise qu'il n'y a plus de DNVL depuis le 10 février 2017 puisque Monsieur Ali RABEH occupe désormais les fonctions de conseiller auprès d'un candidat aux élections présidentielles. Il est remplacé depuis peu par Madame Agnès BERTRAND, DAVL dans l'académie d'Aix Marseille.

1/ Le 1^{er} CNVL s'est tenu les 6 et 7 février dernier à Paris, en présence de Madame la Ministre de l'Éducation nationale. La parole est donc donnée à Lou Ann ROUX pour un retour sur ces deux journées.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Bilan mandature 2014/2016
- Budget vie lycéenne en 2014 était de 500.000€
- Budget vie lycéenne en 2015 est de 1.000.000€. 200.000€ sont affectés en plus pour le fonctionnement du CNVL. Cette somme devrait servir à mettre en place des projets liés à la vie lycéenne.
- La mise en place des services civiques en 2016 sert aussi à accompagner les lycéens dans leurs projets (MDL) .5000 services civiques ont été recrutés pour l'année 2016 /2017. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, il y a **280** services civiques.
- Une Charte des droits des lycéens a été établie pour mieux faire connaître les droits des lycéens.
- Une enquête réalisée par le CNVL sur la situation de la vie lycéenne (Médias, MDL, etc ...) a été réalisée via les proviseurs de lycée pour établir un état des lieux de la vie lycéenne.
- Un autre projet semble important, celui de mettre en place au moins un média dans chaque lycée (en partenariat avec l'association « jet d'encre »)
- Création d'un siège supplémentaire au CSE passant de 3 à 4 sur 98 sièges.
- Évolution des modalités d'inscription au CA

La parole a été donnée aux élu.e.s du CNVL. Quelques points ont été soulevés :

- Le manque de confiance de la part des lycéens envers les différentes instances de la vie lycéenne
- Le CNVL ne représente pas tous les élèves de lycée, par exemple il y a un seul représentant de bac professionnel et aucun en EREA
- Le problème par rapport à l'encadrement des instances de vie lycéenne
- Les résultats de l'enquête sur les moyens mis à disposition des élus lycéens. Les élus CNVL ont constaté qu'il y avait plus d'argent demandé que consommé. Les élèves ne sont pas toujours au courant de l'argent mis à leur disposition. Il n'y a donc pas de projets possibles.
- Peu d'établissement permettent de mettre en place une heure banalisée dans la semaine dédiée à la vie lycéenne
- Il serait souhaitable d'informer les proviseurs sur les différentes instances.
- La question a été posée de savoir s'il serait souhaitable de faire cette enquête au niveau académique.
- Réflexion sur les médias lycéens : Former les gens qui veulent créer ou participer à la rédaction d'un média lycéen (au moins une formation proposée par académie).

Les élus du CNVL ont ensuite rencontré Madame Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, et ont pu lui faire part de leurs interrogations concernant la création d'une Charte des droits lycéens, les

partenariats pour renforcer l'engagement lycéen, les questions relatives aux discriminations, les heures d'EMC, le développement durable, l'orientation.

Questions/réponses suite à l'intervention de Lou Ann ROUX :

Un lien entre les élus du CNVL s'est établi à travers une conversation sur « Facebook », une proposition de congrès national des lycéens n'a pas abouti.

Madame WATTENNE : les représentants des EREA des CAVL peuvent élire des élus des EREA au CNVL mais ça n'est pas le cas cette année.

On note une parité fille/garçon au CNVL cette année.

2/ Répartition des fonds de vie lycéenne :

Les élus se sont réunis le 17 mars dernier pour répartir les fonds de vie lycéenne.

Huit élus étaient présents : Manon DE CASTRO, Nicolas CONVARD, Gwendal LEBEL RUDEL, Romain GAY, Tess DUCOURTI, Arthur PALMIERI, Alexandre BUACHE.

Répartition des fonds de vie lycéenne.

Il a été attribué 30 000€ au titre de l'année 2017 (4000 euros de plus que l'an dernier). Sur cette somme, 4000 euros sont déjà pris pour des dépenses telles que :

La formation des « ambassadeurs lycéens contre le harcèlement », des formations avec les associations AROEVEN et CEMEA pour les élus du CAVL ou les frais lors du premier CAVL.

Ensuite, un budget prévisionnel de 4000 € est conservé pour faire fonctionner le CAVL et animer les projets académiques jusqu'en décembre 2017.

Un projet de sortie au Parlement européen de Strasbourg est en cours d'étude pour la 2^e année de la mandature.

Madame TOKARSKI indique que 65 projets, soit 30 lycées, ont été déposés (52 projets l'an dernier pour 23 lycées).

Cela représente une somme 53 000 euros demandée au rectorat.

Les critères retenus en priorité par les élus du CAVL pour l'attribution des crédits aux lycées sont :

- Projets favorisant l'exercice du mandat des élus et leur formation, ou promouvant l'engagement.
- Projets qui améliorent les conditions de vie et la scolarité : orientation, santé, citoyenneté, actions culturelles, sportives...
- Projets qui concernent une majorité d'élèves
- Projets visant à réduire les inégalités : établissements éloignés de l'offre culturelle, ayant un élu au CAVL...

Les projets concernant l'achat de mobilier, l'aménagement des lieux de vie, tel que l'internat, n'ont pas été retenus. Ce type de demande dépend des collectivités territoriales de rattachement.

Des lycées font des demandes pour différents projets santé, éducation sécurité routière, formation de délégués. Certains lycées ont demandé de grosses sommes d'argent, parfois jusqu'à 8 000 euros pour des projets d'ordre matériel. Les fonds de vie lycéenne ne sont pas prévus pour cela.

Quelques projets concernent des demandes de formation PSC1. Ces demandes coûtent chères, entre 1500 et 2000 euros.

Les élus ont tenu compte des reliquats dont disposent les établissements avant d'attribuer des subventions.

Dans les LEGT, il y a 21 552 euros de reliquats pour l'année 2016 répartis ainsi :

FDVL : 10331 euros
CESC : 12156 euros

Pour les lycées professionnels, il y a 11 118 euros reliquats pour l'année 2016 répartis ainsi :

FDVL : 6310 euros
CESC : 4808 euros

Certains établissements ont jusqu'à 1500 euros en réserve dans les fonds de vie lycéenne tandis que d'autres n'ont plus aucun crédits.

La moyenne nationale des fonds de vie lycéenne est de 771 euros. Sur cette somme, 550 euros sont généralement utilisés pour la mise en place de projets.

Répartition des projets par département :

- **29 projets (30 en 2016) pour les lycées du Puy de Dôme soit 14 lycées**

Soit 6690 euros attribués

- **14 projets (9 projets en 2016) dans l'Allier, soit 9 établissements**

Soit 2680 euros attribués

- **Dans le Cantal 18 projets (12 en 2016) projets, soit 4 lycées**

Soit 2630 euros attribués

- **Dans la Haute Loire 3 projets (1 projet en 2016) :**

3 établissements

Soit 500 euros attribués.

TOTAL : 12500 euros de crédits dédiés à la vie lycéenne ont été attribués au titre de l'année 2017.

Une partie des reliquats FVL en 2016 a été allouée aux établissements pour les frais de transport des élus CAVL. **Il est rappelé que les élus du CAVL ne doivent pas faire l'avance des frais de déplacement.**

3/ Ambassadeurs lycéens contre le harcèlement

Le 24 janvier dernier, dans les locaux de CANOPE, a eu lieu la deuxième formation des « Ambassadeurs lycéens contre le harcèlement ».

- 105 lycéens, 47 adultes accompagnateurs ont assisté cette formation. Cela représentait 29 lycées de toute l'académie soit 11 de plus que l'an dernier.

En 2016, il y a eu 78 lycéens et 38 adultes accompagnateurs. Les quatre départements étaient représentés.

La journée s'est déroulée de la manière suivante : les apports théoriques le matin ont été suivis d'une mise en pratique l'après-midi, avec l'élaboration d'un projet concret qui peut être mis en œuvre dans l'établissement à l'issue de la formation.

Sondage de satisfaction fait à l'issue de la formation :

Dans l'ensemble, les établissements ont été très satisfaits. Parmi les lycées présents, six étaient nouveaux. Les autres ont mis en place des formations à destination des élèves. La plupart des formations se font au sein même des établissements, soit en classe de seconde, soit lors de formation de délégués par exemple.

Certains élèves « ambassadeurs » sont allés dans les collèges et/ ou dans les écoles primaires de leur secteur. C'est le cas dans le bassin d'Issoire et dans le bassin de Thiers.

Questions/réponses suite à l'intervention de Mme TOKARSKI :

Monsieur. MORACCHINI et Madame TOKARSKI se fixent comme objectif de généraliser la formation harcèlement pour tous les lycées de l'académie en 2018.

Monsieur MOLLE demande si on peut étendre la formation en direction des CVC avec de nouveaux objectifs adaptés à la tranche d'âge et Madame TOKARSKI s'engage à y réfléchir.

Madame WATTENNE suggère une formation mixte où le référent harcèlement gèrerait la formation dans les établissements et prendrait le temps avec des collègues de développer cette thématique (co-construction).

L'intervention de l'élève danois, Mathias OTTE, explique que chez lui les « grands » vont dans les petites classes pour créer du lien et éviter ainsi le harcèlement avec les plus petits.

4/ Concours « non au harcèlement »

Madame TOKARSKI aborde le point suivant : le concours « Non au harcèlement ». Cette année encore les élèves ont pu concourir dans la catégorie « harcèlement sexiste ».

Cette 4^e édition du concours se distingue particulièrement par le nombre de productions : 33 affiches et 8 vidéos. Soit 41 productions le double de 2016.

Palmarès de cette session :

| Catégories affiches | Etablissements | Titre des productions |
|--|---|---|
| Élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} ou enfants de 11 à 13 ans | Collège Baptiste Bascoulergue Saint Gervais d'Auvergne | Harcèlement tous concernés |
| Elèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} ou enfants de 13 à 15 ans | Collège des Gorges de la Truyère, Pierrefort | Non au harcèlement |
| Lycéens ou jeunes de 15 à 18 ans | Lycée Desaix, Saint Eloy les Mines | Création d'affiches de sensibilisation à la question du harcèlement scolaire |
| Catégorie « harcèlement sexiste » | Collège du Beffoi à Billom | No more bullying |

| Catégories | Etablissements | Titre des productions |
|--|---|---------------------------|
| Elèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} ou enfants de 11 à 13 ans | Collège Le Monteil, Monistrol sur Loire | Stop |
| Elèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} ou enfants de 13 à 15 ans | Collège Marcel Bony Murat le Quaire | Et puis un jour... |
| Elèves de 2 nd à Terminale 15/18 ans | Lycée Notre Dame du Château, Monistrol sur Loire | En parler c'est te sauver |

| Catégories | Etablissements | Titre des productions |
|--|--|-----------------------------|
| Elèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} ou enfants de 11 à 13 ans | Collège Baptiste Bascoulergues Saint Gervais d'Auvergne | Harcèlement, tous concernés |

La cérémonie de remise du prix coup de cœur académique aura lieu le 12 avril 2017 en présence de Madame le Recteur et de Monsieur CHÉRASSE vice-président de la MAE.

Monsieur MORACCHINI insiste sur le fait qu'il faut absolument voir le bon côté de la mise en marche de la lutte contre le harcèlement qui permet de célébrer le bonheur d'être tous différents mais attentifs les uns aux autres tous ensemble.

5/ Travaux du matin :

1-Un travail sur un nouveau **logo CAVL** est en cours.

2-**Travail sur les Maisons des Lycéens (MDL)**. Dimitri DE FREITAS prend la parole : la MDL est une association gérée par les lycéens : c'est un lieu de vie pour tous, pour le bien-être au lycée. L'objectif à terme serait de faire une enquête académique pour aider les Foyer Socio-Éducatif (FSE) à devenir des MDL. Il serait envisagé de créer un réseau de MDL dans l'académie. La MDL devrait trouver sa place dans le projet d'établissement. Le projet serait : comment mettre en place au lycée une MDL, les cartes d'adhérents, les financements de certaines actions, faire adhérer tous les acteurs dans les projets et insister auprès des adultes pour favoriser la gestion par les lycéens.

3-Travail sur un courrier en prévision **d'un voyage à Strasbourg** (+ élaboration de devis). Tess DUCOURTI prend la parole. Ce projet a pour but de travailler sur la citoyenneté, connaître les institutions européennes... Il est envisagé de travailler sur les questions à poser à un député et de créer ensuite un livret de présentation de l'Europe pour les jeunes (travail en amont dans les lycées pour préparer les questions). Ce voyage se fera en début d'année 2018.

4-Voyage à Paris. Quentin GAMEIRO prend la parole. La visite au sénat et à l'assemblée nationale pour assister à un débat + échange avec un député est prévue les 18 et 19 octobre 2017.

6/ Points divers :

a/ La **formation « jet d'encre »** aura lieu le 3 mai prochain. C'est une formation à la presse lycéenne. « Jet d'encre » est une association qui consacre son activité à la reconnaissance et à la défense des journaux réalisés par les jeunes de 12 à 25 ans. L'association a pour objectif de fédérer, de valoriser, de développer et de défendre les expériences de presse écrite, qu'elles aient pour origine le cadre scolaire et universitaire (collège, lycée, fac) ou non (conseil d'enfants et de jeunes, maison de quartier,

association). L'association cherche à développer son réseau en Auvergne Rhône Alpes. Le ministère de l'Éducation nationale subventionne la première formation.

Cette formation se fera sur une journée entière (9h - 16h30) :

- 3 modules le matin : créer son journal papier/web, droits et déontologie, écrire pour être lu
- une mise en pratique l'après-midi avec création d'une "feuille de chou" avec laquelle les élèves pourront repartir

b/ Programme Erasmus + sport :

La Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF), a remporté un projet ERASMUS+ SPORT attribué par la Commission Européenne. L'UNSS joue un rôle majeur dans sa réalisation et son organisation puisqu'une phase du projet ERASMUS+ se déroulera pendant le championnat européen de badminton UNSS organisé à Clermont-Ferrand du **16 au 21 juin 2017**.

Intitulé « *Volunteering with School Sport* » (V2S), le but du projet est de faire intervenir plus de jeunes bénévoles dans les organisations de sport scolaire, et de leur donner plus de responsabilités. En s'engageant bénévolement dans le sport, les jeunes développent des compétences et acquièrent des expériences professionnelles qui sont un atout dans tous les domaines de la vie, et qui augmentent considérablement leur employabilité sur le long terme. Une élue du CAVL : Perrine GONVIN (suppléante de Maxime DOUARRE), élève au lycée Blaise de Vigenère à Saint Pourçain a accepté de faire partie de ce programme parmi 3 autres jeunes français. Elle sera invitée à venir témoigner de son expérience lors du dernier CAVL au mois de mai. La première rencontre de formation des jeunes volontaires aura lieu à Budapest du 3 au 7 avril 2017.

c/ Formation aux réseaux sociaux le 10 mai prochain

Une formation organisée par les CEMEA aura lieu le 10 mai prochain. Elle devrait servir de base de travail puisqu'un compte CAVL Facebook a été créé. L'objectif est la communication : Comment diffuser l'information, comment recueillir et transmettre les informations.

d / Élections au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE)

Il y a un candidat dans l'académie : Dimitri DE FREITAS parmi une liste de quatre (2 titulaires/ 2 suppléants). Le dépouillement du scrutin a lieu mercredi 5 avril 2017. La proclamation des résultats est le mercredi 12 avril 2017.

7/ Questions diverses :

Madame ACHERIAUX propose une formation « élève et risque pour les parents », la violence à l'école en lien avec la CAF et les familles. Sur cette thématique du harcèlement, Monsieur MORACCHINI conseille de se référer aux travaux de Catherine GUEGUEN, sur l'éducation bienveillante et le développement du cerveau lié à des maltraitances.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame TOKARSKI lève la séance à 16h15.

Fait à Clermont-Ferrand le 3 avril 2017,

Le Recteur de l'académie,



Marie-Danièle CAMPION